

# LETTRE D'INFORMATION BILANS GES

Le Pôle Trajectoires Bas Carbone de l'ADEME a le plaisir de vous communiquer la 21<sup>e</sup> édition de la lettre d'information sur la comptabilité carbone des organisations !

Elle regroupe les dernières actualités du [Centre de Ressources Bilans GES](#). N'hésitez pas à la faire suivre !

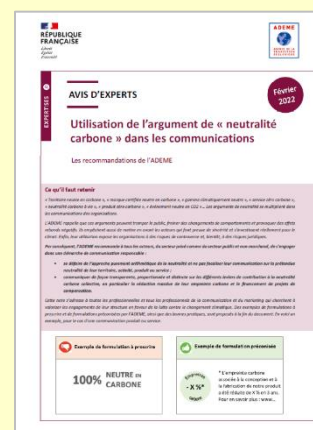
## NOS DERNIERES ACTUS

### Nouvel avis d'experts – Les allégations de « neutralité carbone »

Pour compléter [l'avis de l'ADEME sur la neutralité carbone](#) publié l'an dernier, l'ADEME vous propose un document complémentaire sur l'utilisation des allégations de « neutralité carbone » et « compensation » dans les communications des organisations.

Quinze pages pour comprendre les tenants et aboutissants, controverses et limites autour de ces allégations que l'on rencontre quotidiennement : « marque certifiée neutre en carbone », « service zéro carbone », « neutralité carbone à vie », etc. L'ADEME rappelle que ces arguments peuvent tromper le public, freiner des changements de comportements et provoquer des effets rebonds négatifs, comme ils empêchent aussi de mettre en avant les acteurs qui font preuve de sincérité et s'investissent réellement pour le climat.

Découvrez [nos recommandations](#) pour une communication responsable !



### Découvrez la nouvelle démarche innovante d'amélioration continue pour les Régions et leur territoire

La démarche en quelques mots : **analyser la politique climatique** (atténuation et adaptation) d'une Région en tant que collectivité et « cheffe de file » de l'action climatique et de la transition énergétique sur son territoire et **identifier le chemin qu'il reste à parcourir** pour entraîner les Régions et les acteurs de leur territoire vers une trajectoire de transition bas carbone cohérente avec les objectifs de la SNBC. Elle se matérialise par un outil de pilotage et de suivi de leur politique climatique dans un esprit d'amélioration continue (état des lieux et recommandations).

Après une expérimentation auprès de 3 Régions pilotes (Centre Val de Loire, Nouvelle Aquitaine et La Réunion) fin 2020, l'ADEME a déployé cette démarche auprès de l'ensemble des Régions françaises au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Les politiques climatiques de huit Régions ont pu être analysées en collaboration directe avec elles et dix autres Régions l'ont été sur la base uniquement des informations et données de nature publique.

Retrouvez [les résultats de ces travaux](#) directement sur notre librairie ADEME :

- Le rapport public, qui décrit la démarche, **les résultats agrégés des Régions** analysées et les recommandations générales
- **La méthodologie**, qui détaille de manière complète et transparente la manière dont est appliquée l'analyse avec le contenu technique de chacun des modules et indicateurs.



## Nouveau parcours de formation en ligne bientôt disponible !

La Climate School d'AXA Climate et l'ADEME lancent un parcours de formation en ligne sur les enjeux de la transition bas carbone pour les entreprises. Ce parcours, disponible en quatre langues (français, anglais, espagnol, portugais), vise à **donner les prérequis pour pouvoir engager ensuite une réflexion sur la décarbonation de ses activités**.

Comment interpréter les scénarios du GIEC ? Qu'est-ce que l'Accord de Paris ? En quoi les entreprises sont-elles concernées par cet accord ? Comment construire une trajectoire crédible et un plan de transition pertinent pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre ? Sur quelles méthodes et initiatives s'appuyer ? **Plus d'une quinzaine de vidéos pédagogiques**, complétées par des quizz pour tester l'assimilation des connaissances, présentent les notions essentielles à connaître avant d'entamer sérieusement une démarche de décarbonation.

Ce parcours de formation s'inscrit dans le cadre de l'initiative ACT menée par l'ADEME, en partenariat avec le CDP, pour accélérer la transition climatique du secteur privé. Il vise à faire monter en compétence les parties prenantes de l'initiative ACT (entreprises françaises et internationales) et plus généralement les institutions financières, les pouvoirs publics, les ONGs, les étudiants et le grand public. Dans cette perspective, son contenu a été conçu pour être **accessible à tous les publics** et sera **ouvert à tous d'ici fin avril** sur le site du [catalogue des formations de l'ADEME](#).



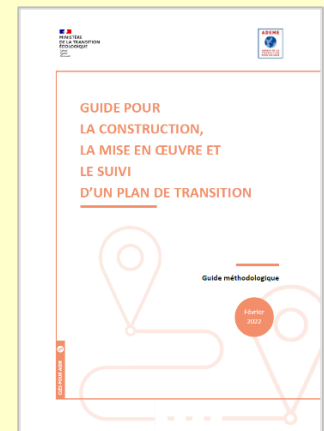
## BILANS GES

### Réussir son plan de transition : découvrez le nouveau guide !

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi Energie Climat 2019, la synthèse de plan d'action prévue dans le cadre d'un Bilan GES réglementaire s'est vue transformée en **un Plan de Transition**. Cette nouvelle définition permet de repositionner l'exercice de Bilan GES comme un élément essentiel pour le passage à l'action et qu'il ne soit plus restreint à un simple exercice de reporting des émissions.

Retrouvez **toutes les clés, retours d'expériences et nouvelles méthodologies** pour vous accompagner à la construction d'un plan de transition robuste.

[Bonne lecture !](#)



### Guide sectoriel : la filière Sport, Montagne et Tourisme s'engage !

En 2020, trois acteurs majeurs de la filière Sport, Montagne et Tourisme (Outdoor Sports Valley, Cluster Montagne et Domaines Skiabiles de France) se sont réunis pour une action collective visant l'élaboration d'**un guide sectoriel Bilans GES de la filière**. Le guide décrit chacune des étapes pour mener à bien son bilan GES de l'activité d'un large panel d'acteurs de la filière.

Retrouvez **d'une part les grandes tendances observées**, donnant une première vision des principaux postes d'émissions de GES de la filière et **d'autre part, l'ensemble des actions d'atténuation imaginées** dans le cadre de la construction du guide pour inspirer les organisations dans leur lutte contre le changement climatique.

Les guides sectoriels sont là pour vous aider dans la réalisation de vos Bilans, n'hésitez pas à consulter [l'ensemble des guides](#) déjà en ligne !



## Nouvelle obligation d'un Bilan Climat Simplifié

Vous êtes une entreprise employant entre 50 et 500 salariés et avez reçu une aide de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance ? **Rendez-vous** sur la plateforme <https://bilans-climat-simplifies.ademe.fr/> pour **calculez et publiez votre Bilan Climat Simplifié**.

En effet, [l'article 244 de la loi n° 2020-1721](#) impose à toutes les entreprises de plus de 50 salariés et non déjà soumises à l'obligation de Bilans GES, la réalisation d'un Bilan Climat Simplifié correspondant à l'évaluation des émissions de GES directes produites par les sources d'énergie fixes et mobiles nécessaires aux activités de votre entreprise.

Inutile de rappeler que **seul un exercice de Bilan GES exhaustif pourra vous donner les clés pour réduire activement votre empreinte carbone**, définir une stratégie carbone pertinente et assurer la pérennité et résilience de vos activités. Aussi, 7uUne fois votre Bilan Climat Simplifié publié, nous vous attendons de pieds fermes sur [www.bilans-ges.ademe.fr](http://www.bilans-ges.ademe.fr) pour découvrir nos ressources et vous accompagner vers un exercice complet !

## ACT – Assessing low Carbon Transition®

### Du nouveau côté ACT : ACT adaptation

Les méthodologies sectorielles ACT – Assessing Low-Carbon Transition permettent d'évaluer la stratégie de transition bas carbone des entreprises à l'aune des engagements de l'Accord de Paris. Pour compléter les outils d'évaluation de la stratégie climatique des entreprises, l'initiative ACT développe maintenant **une nouvelle méthodologie permettant d'évaluer la stratégie d'adaptation au changement climatique des entreprises**.

Découvrez la méthodologie ACT Adaptation - en version provisoire en anglais - disponible [ici](#). Cette méthode va être expérimentée pendant 7 mois à partir d'Avril-Mai 2022 avec une quinzaine d'entreprises volontaires accompagnées par des consultants, grâce au financement de l'ADEME.

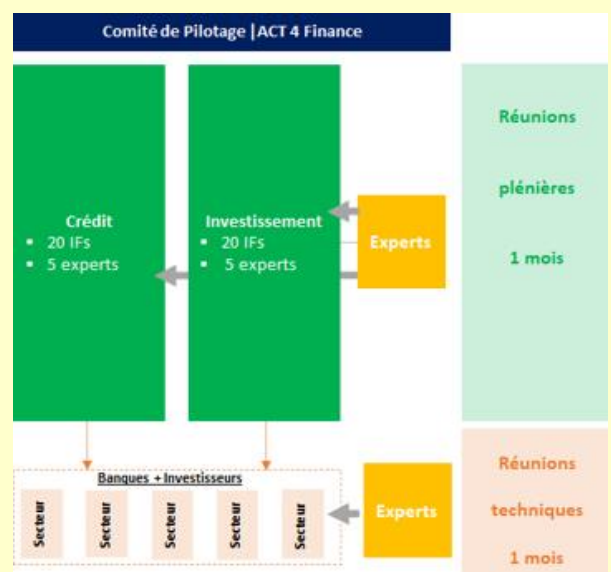
Pour en savoir plus, regardez le [replay](#) du webinaire de présentation du 16 Mars dernier (code d'accès : +!z+?97q) ou contactez directement [stephia.latino@ademe.fr](mailto:stephia.latino@ademe.fr)

### Du nouveau côté ACT : ACT for finance

Les institutions financières ont elles aussi leur rôle à jouer dans la transition bas-carbone de l'économie. C'est la raison pour laquelle l'initiative ACT se lance dans le **développement d'une méthodologie ACT for finance**, qui vise à créer un cadre de redevabilité climatique pour les institutions financières (une sur les activités de crédit, une sur les activités d'investissement). Son objectif : permettre une évaluation complète du plan de transition et de la stratégie de décarbonation des institutions financières et pas seulement l'évaluation de l'alignement de son portefeuille.

Les développements méthodologiques se dérouleront d'avril à octobre 2022, **la manifestation d'intérêt pour y participer au travers des groupes de travail est ouverte jusqu'à fin mars** (groupe crédit, groupe investisseur et groupe expertise technique). N'hésitez pas à contacter [anatole.metais-grollier@ademe.fr](mailto:anatole.metais-grollier@ademe.fr) ou [kim.nguyenhuu@ademe.fr](mailto:kim.nguyenhuu@ademe.fr)

Pour en savoir plus, regardez le [replay](#) du webinaire de présentation !



## Avancement des développements méthodologiques sectoriels ACT

Encore un peu de patience pour les secteurs Fonte & Acier et Agriculture & Agro-alimentaire, les rapports d'expérimentation et les méthodologies en version définitive seront publiées courant Avril ! Pour les secteurs du verre, de l'aluminium, du papier / carton et de la chimie, les expérimentations avec les entreprises volontaires se terminent. Elles permettront de disposer des mêmes livrables en Juin 2022. Dans l'attente, **retrouvez les méthodologies qui sont expérimentées** sur [le site ACT](#).

La fin de ces développements sectoriels permettra également, en Juin 2022, de **mettre à jour la couverture sectorielle des outils de la méthodologie ACT pas-à-pas**, qui permet à une entreprise de construire sa stratégie bas-carbone et le plan d'actions associé.

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter les [méthodologies sectorielles déjà disponibles](#) et la description de [ACT pas-à-pas](#) ou à contacter [marlene.dresch@ademe.fr](mailto:marlene.dresch@ademe.fr)

## Accélérateur décarbonation ADEME-Bpifrance : où en sommes-nous ?

L'accélérateur décarbonation, projet porté conjointement par l'ADEME et Bpifrance, accompagne 15 PME du secteur industriel (bâtiment, traitement de surface, agroalimentaire, tonnellerie, industrie plastique...) sur deux années, en suivant la démarche ACT Pas-à-Pas. Aujourd'hui, quasiment **toutes les entreprises ont démarré leur accompagnement** et certaines entament l'exercice de la vision d'entreprise dans un monde bas-carbone ainsi que l'élaboration de leur plan d'action.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter [sophie.proust@ademe.fr](mailto:sophie.proust@ademe.fr)

## Tenté par une opération collective ACT ?



L'ADEME **renouvelle son appel projet** ! L'objectif : faire émerger des opérations collectives afin de mobiliser les entreprises sur leur stratégie de décarbonation. Ces opérations pourront être portées par des fédérations / associations ou par des grandes entreprises qui mobiliseront leurs fournisseurs afin de décarboner la chaîne de valeur.

Deux phases de dépôt sont prévues :

- Juin 2022 pour un démarrage en septembre 2022
- Novembre 2022 pour un démarrage en janvier 2023

Concernant le financement, l'ADEME prévoit **une subvention max de 50%**. Les porteurs de projets sont donc incités à aller chercher du cofinancement ou à financer en propre une partie du projet afin – pour l'ADEME – d'augmenter le nombre de projets retenus et in fine, le nombre d'entreprises mobilisées. Ce critère sera étudié lors de l'analyse des dossiers.

Plus d'infos sur [www.agirpoulatransition.ademe.fr](http://www.agirpoulatransition.ademe.fr)

## QUANTIGES

### QuantiGES fait peau neuve !

La méthode QuantiGES permet de **quantifier l'impact GES d'une action de réduction des émissions**. Elle consiste à quantifier les changements apportés par l'action sur les émissions de GES, suivant un processus décomposé en 8 étapes successives.

En 2021, plusieurs améliorations ont été apportées à la méthode et ses outils avec **pour objectif de préciser et d'affiner la démarche** et de **la rendre plus opérationnelle et plus robuste** vis-à-vis des utilisateurs : modification du positionnement de certaines étapes, améliorations pour la construction de l'arbre, modification des modalités de calcul des notes de fiabilité et de l'indice de confiance, correction de bugs, ajout de compléments/conseils sur certaines notions et/ou étapes, etc.

Retrouvez toutes les ressources pédagogiques [en ligne](#) et libres d'accès sur notre Centre de Ressources Bilans GES. Parmi ces ressources, on trouve notamment le guide méthodologique (PDF) qui détaille chacune des étapes de la démarche, ainsi que le modèle vierge de « Fiche Action » (xls), fichier qui reprend toutes les étapes de la méthode, chaque étape correspondant à un onglet à compléter.



## Une nouvelle expérimentation vient d'être lancée

Afin de compléter la collection des « Fiches Action » déjà disponibles, l'ADEME a démarré une nouvelle expérimentation, avec l'appui d'ECO2 Initiative et Agatte. Un appel à candidature lancé en février 2021 a permis de sélectionner **20 actions supplémentaires**. Nous remercions tous les organismes ayant répondu : plus de 130 actions ont été proposées !

Les lauréats confirmés de cet appel à candidature sont :

- Mökki - Offre de location d'objets du quotidien, en particulier de vêtements
- Disco-Bol - Mise en place d'une assiette végétarienne à base d'inventus alimentaires
- Communauté de Communes du Pays de Falaise - Développement d'une filière bois énergie locale via une gestion durable des haies bocagères
- Cocolis - Cotransportage de colis via une plateforme collaborative
- Jean Chereau SAS - Changement de mode de diffusion de la résine sur flancs au moulage
- Fédération Internationale des Logis - Internalisation des blanchisseries dans les hôtels et restaurants
- Le Paradis des Bulles - Mise en place d'un catamaran de plongée 100% électrique
- Ville de Saint-Louis - Substitution des chaudières fioul par des raccordements au réseau de chaleur ou chaudières biomasse
- Groupe Isore - Mise en place d'ossature de bardage en bois pour les opérations d'isolation par l'extérieur
- Bachelet Bonnefond - Mise en place de l'écoconduite pour les conducteurs de poids lourds
- Decathlon - Offre de location mensuelle de produits de sport par abonnement
- Les 400 Coop - Optimisation de la politique d'approvisionnement en fruits et légumes frais
- Les Petites Choses – Collecte et valorisation de matières brutes à haut potentiel pour valorisation créative
- Université Côte d'Azur - Mise en place d'une micro-forêt urbaine sur le campus
- Citeos Rouen - Rénovation de mât d'éclairage public
- Nîmes Métropole - Développement de micro-forêts sur le territoire en partenariat avec les acteurs du territoire
- eXcent - Recours à la fabrication additive pour une pièce d'outillage
- Métropole Européenne de Lille - Fond de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal
- Ti Fluid Systems - Isolation des canalisations d'eau chaude du circuit de chauffage de l'atelier

Les résultats sont attendus d'ici la fin de l'année 2022.

*Merci de votre lecture et à très vite sur [www.bilans-ges.ademe.fr](http://www.bilans-ges.ademe.fr) !  
Pour toute question, ayez le réflexe : [centrederesourcesges@ademe.fr](mailto:centrederesourcesges@ademe.fr)*